

## 1- PRESENTATION SUCCINCTE

<b>Code ISIN</b>	FR0000172363
<b>Dénomination</b>	Fidelity Monde
<b>Forme juridique</b>	Compartment de Fidelity SICAV, SICAV de droit français
<b>Compartiments/nourricier</b>	Oui/Non
<b>Société de gestion</b>	FIL Gestion
<b>Déléataire - Gestion comptable</b>	BNP Paribas Fund Services France SAS
<b>Dépositaire</b>	BNP-Paribas Securities Services
<b>Commissaire aux comptes</b>	PricewaterhouseCoopers Audit SA
<b>Commercialisateur</b>	FIL Investissements

## 2 - INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

<b>CLASSIFICATION</b>	Actions Internationales
<b>OPCVM D'OPCVM</b>	Jusqu'à 100 % de l'actif net. Il respecte les règles d'investissement et d'information de la directive 85/611/CE modifiée.
<b>OBJECTIF DE GESTION</b>	L'objectif de gestion de Fidelity Monde vise à surperformer l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir l'indicateur composite : 50% MSCI Europe et 50% MSCI Monde hors Europe, au travers d'une gestion active sur les marchés actions internationaux.
<b>INDICATEUR DE REFERENCE</b>	L'indicateur de référence est un indice composite : 50% MSCI Europe et 50% MSCI Monde hors Europe (dividendes réinvestis).

Ces deux indices sont représentatifs des marchés d'actions respectivement des pays de l'Union Européenne (MSCI Europe) et du reste des pays développés hors Europe (MSCI Monde hors Europe). Ils sont calculés par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500) et suivant une méthodologie unique.

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de performance.

### **STRATEGIE D'INVESTISSEMENT**

**Stratégies utilisées:** Le capital sera essentiellement investi en actions internationales par le biais d'investissements en actions ou parts d'OPCVM sélectionnés selon une approche régionale, par pays et sectorielle. Le degré minimum d'exposition au risque action est de 75%.

Deux-tiers des encours du Compartiment sont répartis entre les différentes zones géographiques et un tiers entre les différents secteurs économiques.

Le gérant exploite l'expertise de Fidelity en matière de sélection de valeurs dans ses choix d'allocation d'actifs. Est notamment pris en considération la situation technique de chaque marché et secteur : dynamisme, offre et demande ainsi que l'opinion des investisseurs. A partir de cette analyse, sont déterminés les régions et secteurs à favoriser. La répartition géographique et sectorielle du compartiment se limite normalement à un écart de +/- 3 % par rapport à celle de l'indicateur de référence, et ne dépasse pas +/- 5 %.

Une fois les répartitions géographiques et sectorielles déterminées, le gérant sélectionne des OPCVM parmi la gamme de Fidelity en comparant leurs caractéristiques et en s'assurant que la sélection de valeurs constitue le principal facteur de leur performance.

**Instruments utilisés :** OPCVM d'OPCVM, le Compartiment peut investir jusqu'à 100 % de son actif dans des actions ou parts d'OPCVM :

- européens conformes à la Directive 85/611/CE modifiée ;
- de droit français conformes ou non à la Directive 85/611/CE modifiée.

investissant moins de 10 % en OPCVM ou fonds d'investissement.

Ces OPCVM peuvent être des :

- OPCVM indiciels cotés de droit français,
- Exchange traded funds (ETF)

dans la limite de 20% de l'actif.

Un même OPCVM ne peut représenter plus de 20 % de l'actif du Compartiment.

Par ailleurs il peut détenir jusqu'à 30 % en cumul :

- des fonds d'investissements étrangers répondant aux critères de l'article 411-34 du Règlement général de l'AMF et de diversification des risques.
- des OPCVM à règles d'investissement allégées sans effet de levier des articles R. 214-29 à R. 214-31,

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 10 % de son actif net sans que l'actif du compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Le Compartiment peut dans la limite de 10% de son actif, investir dans des :

- Bons de souscription,
- Bons de caisse,
- Billets à ordre billets hypothécaires,
- Instruments financiers non négociés sur des marchés réglementés ou des TCN ou assimilés.

en vue de rémunérer les liquidités éventuelles du Compartiment.

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, de façon à exposer ou couvrir l'actif. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Le Compartiment peut ainsi recourir aux futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, aux swaps de change et aux opérations de change à terme. Le recours aux instruments financiers à terme répond aux conditions définies dans le prospectus complet.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours de manière accessoire à des emprunts d'espèces.

## PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Le Compartiment étant investi dans des OPCVM, en plus des risques propres au portefeuille du Compartiment lui-même, les risques listés ci-dessous incluent ceux auxquels est exposé le Compartiment au travers des OPCVM dans lesquels il est investi.

**Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.**

**Risque lié au marché actions** : Le Compartiment étant principalement investi en OPCVM actions, la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

**Risque lié aux investissements en petites capitalisations** : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi indirectement au travers d'OPCVM en valeurs émises par des sociétés qui en raison de leur faible capitalisation boursière peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 50% de l'actif net.

**Risque sectoriel actions** : Les marchés Actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

**Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro** : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

**Risque discrétionnaire** : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPCVM. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPCVM les plus performants. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- Risque de crédit
- Risque d'intermédiation
- Risque de taux
- Risque lié aux pays émergents

Nous vous invitons à vous référer à la Note détaillée pour de plus amples informations.

#### **SOUSCRIPTEURS CONCERNES ET PROFIL TYPE DE L'INVESTISSEUR**

Tous souscripteurs, et plus particulièrement les investisseurs recherchant une exposition au risque actions et qui sont conscients des risques liés à la volatilité du produit et prêts à assumer une perte liée à cet investissement.

Ce compartiment ne s'adresse pas aux investisseurs ne souhaitant pas supporter les risques précisés dans le paragraphe « Profil de Risque ».

La souscription est interdite aux Personnes Américaines tel que ce terme est défini dans la note détaillée du Prospectus Complet. A ce jour la commercialisation de ce Compartiment n'est autorisée qu'en France.

Le Compartiment est conçu et géré pour des investissements à long terme avec une durée de placement minimum recommandée de 5 ans. Pendant toute la durée de placement la valeur du portefeuille peut varier de façon importante en fonction des activités et résultats des entreprises ou des conditions générales qui prévalent sur les marchés et de la conjoncture économique.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce Compartiment dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, chaque actionnaire devra tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels sur un horizon de placement supérieur à 5 ans, mais également de son souhait de prendre des risques ou de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce Compartiment.

### **3 - INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE**

#### **FRAIS ET COMMISSIONS**

##### **Commissions**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de rachat. Les commissions acquises au compartiment servent à compenser les frais supportés par le compartiment pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises peuvent revenir à la société de gestion, aux commercialisateurs ...

<b>Frais maximum à la charge de l'investisseur, prélevé lors des souscriptions et rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>
Commission de souscription non acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	2,5 %
Commission de souscription acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise au compartiment	VL * nombre d'actions	Néant

##### **Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

## Tableau des frais supportés par le compartiment

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net du compartiment	1 % TTC taux maximum
Frais indirects de fonctionnement	Actif net	1,70% TTC taux maximum*
Commission de surperformance	Actif net du compartiment	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement :		
Dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	50 euros par transaction

\* Ces frais correspondent aux frais de gestion et commissions de souscription et rachat des OPCVM dans lesquels le Compartiment est investi. La société de gestion s'engage à ce que la moyenne de ces frais ne soit pas supérieure à 1,70% TTC..

## REGIME FISCAL

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du Compartiment peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé de se renseigner auprès d'un conseiller fiscal.

L'arbitrage d'un compartiment de la SICAV à un autre est considéré comme une cession suivie d'une souscription et est donc soumis au régime fiscal des plus-values de cession de valeurs mobilières.

Le Compartiment pourra être éligible en tant qu'unité de compte dans un contrat d'assurance-vie.

## 4 - INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### Conditions de souscription et de rachat :

Les ordres de souscription et rachat sont reçus et centralisés par l'établissement centralisateur BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES chaque jour ouvré jusqu'à 11H et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative, calculée le lendemain. Les règlements afférents interviennent en J+5.

### Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du mois de décembre

### Affectation du résultat :

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

### Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est quotidienne à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France et des jours de bourse fermés à Londres et à Paris.

### Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Affichage dans les bureaux de la société de gestion et dans la Tribune

### Devise de libellé des parts ou actions

Euros

### Caractéristiques des actions

Compartiment	Code ISIN	Valeur liquidative d'origine	Fractionnement	Souscripteurs concernés	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure
Fidelity Monde	FR0000172363	20 €	centièmes	Tous souscripteurs	300 €	N/A

### Date de création :

Ce Compartiment a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 22 mars 2001- Mise à jour de l'agrément le 28 janvier 2003.

## 5 - INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le Prospectus Complet de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de : FIL Gestion - Washington Plaza - 29, rue de Berri - 75008 Paris

Le prospectus complet est également disponible sur le site [fidelity.fr](http://fidelity.fr).

Toutes explications supplémentaires sur ce Compartiment peuvent être obtenues du lundi au vendredi de 8 heures à 18 heures 30 au n° vert suivant : 0 800 90 69 59.

Date de publication du prospectus : 20 avril 2010

Le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

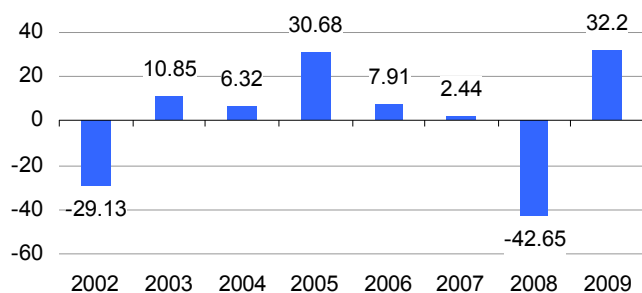
## 6. INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des OPCVM qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 314-100 et suivants du Règlement général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit à son siège social.

Lorsque la société de gestion ne donne pas suite à une demande d'information relative au vote portant sur une résolution, son silence devra être interprété, à l'issue d'un délai d'un mois, comme indiquant qu'elle a voté conformément aux principes posés dans le document "politique de vote" et aux propositions du directoire ou du conseil d'administration de la société concernée.

**PERFORMANCES DU COMPARTIMENT AU 31.12.2009**

La période de référence pour la présentation des performances est l'année civile



%	1 an	3 ans	5 ans
<b>Fidelity Monde</b>	32,20	-8,08	1,83
<b>Indice Composite*</b>	28,42	-7,75	2,04

\* Indice composite : 50% MSCI Europe (Gross)/50% MSCI World ex Europe (Gross)

Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis

**Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

**Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.**

**PRESENTATION DES FRAIS FACTURÉS AU COMPARTIMENT AU COURS DU DERNIER EXERCICE CLOS AU 31.12.2009 :**

Frais de fonctionnement et de gestion	1,00 % TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissements	1,59% TTC
Ce coût se détermine à partir :	
• Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissements	1,59 %
• Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00 %
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,03 % TTC
Ces autres frais se décomposent en	
• Commissions de sur performance	0,00 %
• Commissions de mouvements	0,03 %
<b>Total facturé au cours du dernier exercice clos :</b>	<b>2,62 % TTC</b>

**Les frais de fonctionnement et de gestion**

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions, et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

**Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement**

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissements de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur. Ce taux correspond à la moyenne des Taux de Frais sur Encours (TFE) mensuels. En effet, afin de mieux tenir compte du poids de l'OPCVM cible dans l'actif du Fonds, un TFE mensuel est calculé à partir des inventaires de fin de mois. Il est égal à la somme des TFE des sous-jacents, pondérés en fonction de l'importance relative de l'investissement du Fonds de Fonds.

Conformément à la position adoptée par l'AMF, lorsque le Taux de Frais sur encours (TFE) d'un ou plusieurs OPCVM cibles est indisponible, la société de gestion intègre en remplacement, un majorant défini en fonction du type de Fonds cible.

Ainsi:

- lorsque le sous-jacent est à dominante action, le majorant utilisé sera égal au taux maximum tel qu'indiqué dans son prospectus (lorsqu'il est connu) auquel est ajouté 1% (en compensation des autres frais facturés à l'OPCVM tel que les coûts liés à l'achat d'OPCVM, les rétrocessions, et les commissions de sur performance et de mouvements).

Si le taux maximum n'est pas connu, la société de gestion intégrera un majorant égal à 4%.

- lorsque le sous-jacent est à dominante obligataire et/ou monétaire, le majorant utilisé est égal à 3% (ou le taux maximum mentionné dans le prospectus lorsqu'il est connu).

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

#### **Autres frais facturés à l'OPCVM**

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.

- Des commissions de mouvements. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

#### **Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au : 31.12.2009**

Le calcul du taux de rotation des portefeuilles actions d'OPCVM d'OPCVM n'est pas pertinent.

Il n'y a pas eu de transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos.